

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2019

Le Lundi 02 décembre 2019 à 19 heures se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur SERVIAN Bruno, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 14

Date de la convocation : 27/11/2019

**Présents** : SERVIAN Bruno - PHILIBERT Stéphane - CARAYON Martine - SAYN Pierre - IMBERT Laurent - BRET Rémi - CHOVIN Sonia - DUMONT Séverine - SANCHEZ Pédro - BRACHET Armelle - MOUNIER Éric - CHAPRE Séverine - QUAILLET Christel.

**Excusés** : MARTIN Pascale-Jérôme GELAIN

**Pouvoir** : de Jérôme GELAIN à Christel QUAILLET

**Le compte rendu du conseil municipal du 21 octobre est adopté à l'unanimité.**

### 1- Point neige : retour d'expérience sur le phénomène neigeux du 14 et 15/11/2019

| FORCES  | FAIBLESSES  |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proximité avec les équipes terrains d'ENEDIS</li> <li>• Pression équipe technique ENEDIS (National et local)</li> <li>• Engagement employés communaux</li> <li>• Anticipation avec Blocage d'un élagueur la veille</li> <li>• Communication population via « page facebook » et téléphone Maire</li> <li>• Réactivité de la structure mandatée pour le déneigement (doublement des engins-un chasse neige plus un tracteur avec pelle)</li> <li>• Disponibilité de l'entreprise locale de TP (Echevin)</li> <li>• Ouverture des routes le vendredi 15 novembre à 12H00, sauf Départementale Montvendre Beaumont</li> <li>• Choix d'enfouissement des lignes électriques</li> <li>• Cohésion Maire-Adjoint</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance du réseau au début de l'épisode</li> <li>• Contact Enedis peu disponible</li> <li>• Longueur Enedis dans la prise de décision (ex générateur demande le dimanche...accord le lundi)</li> <li>• Réseau Enedis/télécom fragile en campagne</li> <li>• Arbres non élagués dans certains quartiers de la commune depuis un long moment (Peu sont tombés sur les fils, mais plutôt sur les routes)</li> <li>• Réseau mobile inaccessible, compliqué de rentrer en contact avec les pompiers</li> </ul> |

| OPPORTUNITES   | MENACES  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfouissement des lignes téléphones, Enedis et fibre</li> <li>• Avoir un référent Enedis avec moins de commune en cas de crise (Dédoublonner plus rapide)</li> <li>• Vérifier de manière régulière le fonctionnement de la sirène des pompiers</li> <li>• Demander un point par jour à Enedis écrit lors d'une crise via SMS, mail, radio (pompier) si réseau non disponible</li> <li>• Encourager l'achat d'un kit de sécurité pour les habitants</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrivée de la future fibre principale en aérien pour le local fibre du stade</li> <li>• Fibre à domicile en aérien (FTTH)</li> <li>• Le réseau est dépanné mais non réparé (Délai pour avoir un réseau à nouveau correct)</li> <li>• Augmentation de la fréquence des phénomènes météo dans un proche avenir</li> <li>• Cascades de panne (informatique, réseau mobile...)</li> <li>• Les jardins ont été dévastés (jardin des sables, village botanique), il sera compliqué de les retrouver aussi beau qu'avant</li> <li>• Chemins sur Raye non praticables, coûts prohibitifs pour intervenir, problématique pour intervenir sur les feux de forêts l'été prochain.</li> </ul> |



Christel QUAILLET demande si la commune envisage de mettre à disposition un terrain sur lequel les administrés pourraient déposer leurs déchets verts ? Il est répondu qu'il n'est pas prévu ce dispositif sur Montvendre car la déchèterie est à proximité et que pour l'instant, elle n'est pas en pénurie de benne. De plus, le préfet a autorisé à titre exceptionnel le brûlage des branches.

## **2- Evolution Loi sur l'eau et info suite Rdv avec le Président de Valence Romans Agglo**

Le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint ont rencontré le 05 novembre le Président de VRA. Après discussion, il a été établi que la loi NOTRe était très claire et que VRA ne voulait pas prendre la compétence mais qu'elle était obligée de le faire vis-à-vis de la loi.

Les élus ont défendu les intérêts de la commune par rapport à la ressource en eau et par rapport au solde du Budget eau. Depuis ce rendez-vous les éléments ont évolué une loi doit être votée ces prochains jours pour proroger de six mois la possibilité de conserver la gestion de l'eau par la signature d'une convention.

Le conseil municipal, si la loi l'autorise, confirme le souhait de la signature d'une convention pour garder la gestion de l'eau au niveau communale, comme actuellement.

## **3- Décision modificative de crédits**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

|   | DEPENSES              |                         | RECETTES              |                         |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|   | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                   |                       |                         |                       |                         |
| Chap. 1321 sub non transférable         |                       | 864.00 €                | - €                   | - €                     |
| Chap. 165 Dépôts et cautionnement reçus |                       | 610.00 €                | - €                   | - €                     |
| Chap. 020 Dépenses imprévues            | - 1474.00 €           | - €                     | - €                   | - €                     |
| <b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>             | - 1 474.00 €          | 1 474.00 €              | - €                   | - €                     |

| <b>FONCTIONNEMENT</b>                      |               |             |     |     |
|--|---------------|-------------|-----|-----|
| <b>1) FONCTIONNEMENT</b>                   |               |             |     |     |
| Chap. 022 Dépenses imprévues               | - 20 800.00 € |             | - € | - € |
| Chap. 012 Frais de personnel               |               | 20 800.00 € | - € | - € |
| <b>TOTAL 1</b>                             | - 20 800.00 € | 20 800.00 € | - € | - € |
| <b>2) FONCTIONNEMENT</b>                   |               |             |     |     |
| Chap. 022 Dépenses imprévues               | - 1 411.00 €  |             | - € | - € |
| Chap. 011 Dépenses générales               |               | 1 331.00 €  | - € | - € |
| Chap. 73 Degrevent FNB Jeunes agriculteurs |               | 80.00 €     | - € | - € |
| <b>TOTAL 2</b>                             | - 1 411.00 €  | 1 411.00 €  | - € | - € |
| <b>TOTAL FONCTIONNEMENT 1+2</b>            | - 22 211.00 € | 22 211.00 € | - € | - € |

|                      |               |             |     |     |
|----------------------|---------------|-------------|-----|-----|
| <b>TOTAL GENERAL</b> | - 23 685.00 € | 23 685.00 € | - € | - € |
|----------------------|---------------|-------------|-----|-----|

#### **4- Admission en non-valeur Budget EAU**

Le Maire présente l'état des créances irrécouvrable du budget annexe de l'eau :

Pour Mémoire, les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ses créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte de comptabilisée à l'article « 6541 Créances admises en non-valeur » à l'appui de la décision du Conseil Municipal.

L'état de ses valeurs au 13 novembre 2019 s'élève à la somme de 889.96€ selon le détail fourni par la Trésorerie de Chabeuil. Cette procédure n'arrête pas les poursuites des sommes mises en non-valeur.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2019. L'admission en non-valeur des créances irrécouvrables doit être décidée par notre assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- DECIDE d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables figurant dans l'état transmis par le trésorier
- PREVOIT les crédits nécessaires
- CHARGE M. le Maire d'émettre le mandat au 6541 pour la somme de 889.96€

Le Conseil demande que la trésorerie de Chabeuil soit maintenue, en effet le trésorier travaille avec proximité et écoute des élus.

## 5- Point travaux et demande de subventions

Monsieur le Maire fait savoir que dans le cadre des travaux d'aménagement du cœur du village, la commune va engager les travaux d'aménagement paysager et de réfection de voirie pour la partie partant du lavoir jusqu'au carrefour de la route de Crest et de la Baume Cornillane.

Le montant des travaux, hors réfection du revêtement routier, avait été évalué à 142 847 €. Suite au dépôt de notre demande de subvention auprès du département, et après étude du dossier par ce dernier (CAV et le CETOR) des modifications de travaux ont été suggérés (réalisation d'un espace de rencontre en béton désactivé).

Ainsi, est inclus dans le projet détaillé ci-dessous les modifications demandées et la partie revêtement de chaussée qui est pris en charge, pour partie, par le département.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce projet est susceptible de bénéficier des plusieurs subventions. En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet de financement suivant et à solliciter les subventions afférentes (Département, Région, Fonds de concours, autres) :

|                                 |              | 1) Aménagement Cœur du village |      |              |
|---------------------------------|--------------|--------------------------------|------|--------------|
| 1) Aménagement Cœur du village  | 257 345.90 € | village                        | 100% | 257 345.90 € |
| Maitrise d'Œuvre et relevé topo | 5 220.00 €   | Département Hors Voirie        |      | 44 699.00 €  |
| Travaux Aménagement RD          | 67 015.50 €  | Département Voirie             | 24%  | 17 166.67 €  |
| Travaux Aménagement Hors RD     | 134 072.00 € | Région (10%)                   | 10%  | 25 734.59 €  |
| Passerelle et garde-corps       | 31 112.00 €  | Commune                        | 39%  | 100 236.64 € |
| Plantations                     | 4 508.37 €   | Agglo fond de concours (40%)   | 27%  | 69 509.00 €  |
| Marquage                        | 7 459.10 €   |                                |      |              |
| Protection                      | 339.83 €     |                                |      |              |
| Jeux et mobilier                | 3 720.00 €   |                                |      |              |
| Panneau d'information           | 3 899.10 €   |                                |      |              |

## - QUESTIONS DIVERSES

**\*Fibre en Aérien :** Suite aux derniers épisodes neigeux, le Conseil Municipal redemande à ADN (Ardèche -Drôme-Numérique) d'enfourir la fibre au lieu de la passer en aérien. Un courrier dans ce sens sera effectué à la Présidente du Conseil Départemental, au Président de Valence Romans Agglo et à la Présidente d'ADN.

### **\*Compte rendu du conseil communautaire du 03 Octobre**

Attribution de compensation votée pour Montvendre= 13 682€

Palais des congrès Jacques CHIRAC de l'agglomération de Valence 18 millions d'€.

Eau potable : Nomination de représentants pour la conférence centre, Montvendre sera représenté au Conseil de la régie.

### **\*Eclairage public :**

La réunion avec l'agglomération a été effectué fin novembre, le chemin piéton du Bost sera éclairé, un candélabre sera implanté chemin de la Serve et un au Hameau des Romieux (Seul l'éclairage du cheminement piéton entre les lotissements des jardins du soleil et les Lilas n'est pas retenu).

**\*Voirie :**

Réemploi effectué.

Les travaux ont débuté concernant le bicouche de couleur beige le long de l'entrée ouest.

**\*Veilleurs de crue :**

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), il convient de nommer des veilleurs de crue : Eric MOUNIER pour la Meillasse, Didier LEJOUR pour le Rioussat, Jean-Paul BARLATIER et Joël MORIN (à confirmer) pour le Bost et Rémi BRET et Jean-Michel CARAYON pour la Véore

**\*Dispositif à l'ALABRI :**

Une étude a été effectuée par une société extérieure concernant la vulnérabilité des bâtiments des écoles suite au dispositif ALABRI mis en place par l'Agglo. Le rapport doit être remis dans 2 mois. A ce jour il n'y a pas de remarque particulière, ni de gros travaux à prévoir si ce n'est la mise en place de batardeaux et d'envisager la surélévation des chaudières.

**\*RAM :** Suite à la rencontre avec les assistantes maternelles et à défaut de pouvoir les accueillir dans les locaux de la garderie du fait de l'utilisation par l'école, il sera demandé à la paroisse St Martin s'il est possible qu'elles se réunissent dans la salle paroissiale car les autres locaux communaux proposés ne conviennent pas.

Sinon, l'agglo, qui a une demande très forte de la part de la commune de Montélier, accueillera le RAM à Montélier dans des locaux adaptés.

**\*Foire aux fleurs de printemps :**

Il est possible que les travaux du cœur du village soit encours lors de foire aux fleurs.

Le Conseil Municipal demande d'étudier la possibilité d'effectuer la foire au plan d'eau.

**\*Tarifs communaux 2020**

Reconduction des tarifs 2019 pour l'année 2020

**\*Aide à la commune sinistrée du TEIL :**

Le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du Teil en Ardèche.

La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels, un appel national aux dons a été lancé.

Il est demandé au conseil municipal de déterminer quel montant peut être attribué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- L'OCTROI d'une subvention exceptionnelle de 500 € au profit de la commune du TEIL
- DONNE Pouvoir à Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 6713

**\*Bilan des « Animations près de chez toi -été 2019 » menées par l'Agglo :**

L'éducatrice spécialisée de l'agglo nous transmet le bilan de l'opération qui s'est déroulée le samedi 27 juillet à Montvendre avec 10 jeunes (4 filles et 6 garçons) de 8 à 19. Trois garçons sont déjà suivis par l'éducatrice. Les jeux (de société, foot, pétanque) ont permis aux jeunes de faire connaissance. Ils sont satisfaits et souhaitent que cette action soit reconduite.

**\*Info Agglo sur la déchèterie :**

Pendant deux mois, un nouveau mode de collecte des déchets dangereux est testé sur la déchèterie. Vous pouvez les déposer tous les 3<sup>ème</sup> lundis du mois entre 15h et 18h.

L'agglo cherche toujours un terrain sur Chabeuil pour accueillir la déchèterie.

**\*Incivilité au lac :** Le WC a été cassé et donc remplacé par la commune.

**\*Mention Très Bien au bac et félicitations du jury :**

Il a été demandé à la commune si elle récompensait les bacheliers méritants. Le Conseil Municipal indique que cela n'est pas de sa compétence et qu'il faut demander l'aide sous forme de bourse donnée par La Région.

Cependant le conseil félicite le jeune bachelier pour ses excellents résultats.

**\*Commission Communication :**

Réunion ce vendredi à 18h30 pour finalisation du bulletin municipal 2020

**\*Prochaines Dates :**

Vœux du Maire le 10 janvier 2020

Prochain conseil municipal le 27 janvier 2020 à 19h00

Elections municipales : le 15 et 22 Mars 2020

La séance est levée à 21h00

Le Maire,  
Bruno SERVIAN